

Le 23 avril 2013

PROCÈS-VERBAL de la 94^{ième} séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du conseil de la MRC de Joliette située au 632, rue De Lanaudière à Joliette, le mardi **23 avril 2013** sous la présidence de monsieur André Hénault.

Sont présents formant quorum :

- Madame Danielle Allard, préfète de la MRC de Montcalm
- Madame Jacinthe Brissette, représentante de la MRC de D'Autray
- Monsieur André Auger, représentant de la MRC de Montcalm
- Monsieur Jacques Beauregard, représentant de la MRC de Matawinie
- Monsieur Normand Champagne, substitut du préfet de la MRC de Matawinie
- Monsieur François Desrochers, représentant de la MRC de Joliette
- Monsieur Normand Grenier, représentant de la MRC de L'Assomption
- Monsieur André Hénault, président, préfet de la MRC de Joliette
- Monsieur Jean-Luc Labrecque, vice-président, MRC Les Moulins
- Monsieur Normand Pagé, substitut du préfet de la MRC Les Moulins
- Madame Huguette Émond, représentante du transport en commun

Est également présente :

- Madame Tanya Grenier, directrice générale, CRTL

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 4 décembre 2012
3. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 4 décembre 2012
4. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 20 mars 2013
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes
 - 6.1 Déboursées
 - 6.2 Conciliation bancaire
 - 6.3 Liste des comptes à payer
7. Sujets spécifiques
 - 7.1 Circuits régionaux
 - 7.1.1 Circuit no 32 St-Michel-des-Saints/Joliette – Modification du trajet
 - 7.1.2 Circuit no 125 St-Donat/Chertsey/Montréal – Modification du trajet
 - 7.1.3 Statistiques d'achalandage au 31 décembre 2012
 - 7.1.4 Statistiques d'achalandage au 29 février 2013
 - 7.2 Présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2012
 - 7.3 Réserve financière pour ajustement carburant – solde au 31 décembre 2012
 - 7.4 Renouvellement du mandat de la firme comptable pour l'année financière 2013
 - 7.5 État des revenus et des dépenses au 31 mars 2013
 - 7.6 Transfert du droit de propriété des abribus aux MRC
 - 7.7 Paiement comptant à bord des véhicules
 - 7.8 Participation au colloque de l'aqtim
 - 7.9 Acquisition d'abribus pour les MRC
 - 7.10 Acquisition de mobilier urbain pour la MRC Les Moulins
 - 7.11 Acquisition de pièces et équipements pour les boîtes de perception et de 82 valideurs de monnaie pour la MRC Les Moulins

Le 23 avril 2013

- 7.12 Acquisition de deux (2) tirelires pour le CRTL
- 8. Transport adapté
 - 8.1 Rapport statistique interconnexion période des fêtes 2012-2013
- 9. Règlements - Aucun
- 10. Avis de motion
 - 10.1 Projet de règlement no 32-01 – Circuit 32 St-Michel-des-Saints/Joliette
 - 10.2 Projet de règlement no 24-06 – Circuit 125 St-Donat-Chertsey/Montréal
- 11. Rapport du Président
- 12. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière
- 13. Recommandations et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs
- 14. Sujets divers
- 15. Période de questions
- 16. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

CA-837-04/2013

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par madame Jacinthe Brissette et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil d'administration du 23 avril 2013 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

Annexe 1.0 – Projet d'ordre du jour CA du 23 avril 2013

CA-838-04/2013

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 4 décembre 2012

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration, tenue le 24 septembre 2012, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé.

Annexe 2.0 - Procès-verbal CA du 4 décembre 2012

3. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 4 décembre 2012

À l'ordre du jour de la présente séance.

4. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 20 mars 2013

Dépôt

Annexe 4.0 Procès-verbal CE du 20 mars 2013

Le 23 avril 2013

5. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période du 27 novembre 2012 au 15 avril 2013, portant la référence CRTL-CA2013-04, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 5.0 - Liste de correspondance CA2013-04

6. Bordereau des comptes

CA-839-
04/2013

6.1 Déboursés

CONSIDÉRANT que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur François Desrochers et résolu à l'unanimité :

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} novembre 2012 au 30 novembre 2012 totalisant la somme de 3 364 341,35 \$.

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} décembre 2012 au 31 décembre 2012 totalisant la somme de 683 727,11 \$.

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} janvier 2013 au 31 janvier 2013 totalisant la somme de 1 589 096,03 \$.

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} février 2013 au 28 février 2013 totalisant la somme de 2 314 033,26 \$.

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} mars 2013 au 31 mars 2013 totalisant la somme de 735 346.84 \$.

Annexe 6.1 – Déboursés : novembre 2012, décembre 2012, janvier 2013, février 2013 et mars 2013

6.2 Conciliation bancaire

Dépôt de la conciliation bancaire des mois de novembre et de décembre 2012 ainsi que des mois de janvier et de février 2013.

Annexe 6.2 :- Conciliations bancaires : novembre 2012, décembre 2012, janvier 2013, février 2013 et mars 2013

CA-840-
04/2013

6.3 Liste des comptes à payer

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur François Desrochers et résolu à l'unanimité :

Le 23 avril 2013

QUE soit et est acceptée, tel que présentée, la liste des comptes à payer en date du 23 avril 2013 totalisant la somme de 7 307.79 \$ et que la directrice générale / secrétaire trésorière soit et est autorisée à émettre les paiements correspondants.

Annexe 6.3 - Liste des comptes à payer au 23 avril 2013

7. Sujets spécifiques

7.1 Circuits régionaux

7.1.1 Circuit n° 32 St-Michel-des-Saints/Joliette – Modification du trajet

Proposition de modification du trajet dans la Ville de Joliette du circuit n° 32 St-Michel-des-Saints/Joliette.

7.1.2 Circuit n° 125 St-Donat/Chertsey/Montréal - Modification du trajet

Proposition de modification du trajet dans les villes de St-Roch-de-L'Achigan et de Terrebonne du circuit n° 125 St-Donat/Chertsey/Montréal.

7.1.3 Statistiques d'achalandage au 31 décembre 2012

Dépôt des statistiques sur l'achalandage et sur les revenus d'achalandage au 31 décembre 2012.

Annexe 7.1.3 : Statistiques d'achalandage – novembre et décembre 2012

7.1.4 Statistiques d'achalandage au 29 février 2013

Dépôt des statistiques sur l'achalandage et sur les revenus d'achalandage au 28 février 2013.

Annexe 7.1.4 : Statistiques d'achalandage – janvier et février 2013

CA-841-
04/2013

7.2 Présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2012

Dépôt et présentation des états financiers du CRTL au 31 décembre 2012 par monsieur Guy Chartrand de la firme Boisvert et Chartrand, s.e.n.c.r.l., comptable agréé.

CONSIDÉRANT le dépôt par Boisvert et Chartrand, s.e.n.c.r.l., comptable agréé, des états financiers au 31 décembre 2012 du Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) ainsi que du rapport des vérificateurs;

CONSIDÉRANT QUE lesdits états financiers représentent les résultats administratifs du CRTL et des circuits en opération sous sa gouverne au 31 décembre 2012;

Le 23 avril 2013

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Beauregard, appuyé par madame Huguette Émond et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE les états financiers du CRTL au 31 décembre 2012 ainsi que le rapport des vérificateurs Boisvert et Chartrand, s.e.n.c.r.l., comptable agréé, soient acceptés tel que déposés.

Annexe 7.2 États financiers au 31 décembre 2012

7.3 Réserve financière pour ajustement de carburant – solde au 31 décembre 2012

Dépôt du tableau détaillant le montant de réserve financière pour ajustement de carburant pour chacune des MRC au 31 décembre 2012.

Annexe 7.3 Réserves financières pour ajustement de carburant – solde au 31 décembre 2012

CA-842-04/2013

7.4 Renouvellement du mandat de la firme comptable pour l'année financière 2013

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le mandat de service du vérificateur comptable pour un terme d'un an, débutant au 1^{er} janvier 2013 et se terminant au 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de vérification comptable présentée aux membres du CRTL par monsieur Guy Chartrand, de la firme Boisvert & Chartrand s.e.n.c.r.l. soit des honoraires se chiffrant à dix-neuf mille cinq cents dollars (19 500 \$) plus toutes taxes en sus lorsqu'applicables, en excluant les mandats additionnels de reddition de compte exigé par le MTQ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'offre de service pour l'année 2013, de la firme Boisvert et Chartrand, s.e.n.c.r.l., comptable agréé soit et est acceptée telle que présentée par monsieur Guy Chartrand.

7.5 États des revenus et des dépenses au 31 mars 2013

Dépôt des états des revenus et des dépenses au 31 mars 2013

Annexe 7.5 États des revenus et des dépenses au 31 mars 2013

Le 23 avril 2013

CA-843-
04/2013

7.6 Transfert du droit de propriété des abribus aux MRC

CONSIDÉRANT QUE le CRTL a fait l'acquisition d'abribus pour les MRC dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont défrayé les coûts nets d'acquisitions de ces équipements ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont responsables de l'entretien et des coûts de réparations rattachés aux abribus sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le CRTL de transférer le droit de propriété de ces abribus aux MRC ;

CONSIDÉRANT le dépôt à l'annexe 7.6 de la liste des abribus livrés et installés sur le territoire du CRTL depuis l'année 2011 pour chacune des MRC.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Jacques Beauregard et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL transfère le droit de propriété des abribus aux MRC selon la liste insérée à l'annexe 7.6.

QUE les MRC soient dorénavant responsables de l'entretien et des coûts de réparation de ces abribus.

QUE les MRC transmettent annuellement une liste à jour des localisations des abribus sur son territoire.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux MRC de L'Assomption, Les Moulins et Matawinie.

Annexe 7.6 Liste des abribus livrés et installés sur le territoire du CRT de Lanaudière

7.7 Paiement comptant à bord des véhicules

État de situation

CA-844-
04/2013

7.8 Participation au colloque de l'aqtim

CONSIDÉRANT la tenue du 19^e colloque annuel de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (aqtim) les 29, 30 et 31 mai 2013 à l'Hôtel L'Estérel dans les Laurentides, sous le thème «Le transport collectif : un élément clé de l'occupation du territoire»;

CONSIDÉRANT l'importance pour le Conseil régional de transport de Lanaudière de participer à ce colloque;

Le 23 avril 2013

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Huguette Émond, appuyé par monsieur Jacques Beauregard et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale, madame Tanya Grenier, et que la représentante des usagers du transport en commun, madame Huguette Émond, soient et sont autorisées à participer au Colloque de l'aqtim les 29, 30 et 31 mai 2013 à l'Hôtel L'Estérel situé dans les Laurentides.

QUE les frais d'inscription ainsi que les frais de séjour, s'il y a lieu, sur présentation des pièces justificatives, soient et sont assumés et payés par le CRT de Lanaudière.

CA-845-
04/2013

7.9 Acquisition d'abribus pour les MRC

CONSIDÉRANT la lettre du ministre des Transports, en date du 4 juin 2012, autorisant l'achat de 99 abribus dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit acquérir l'ensemble des immobilisations pour les MRC;

CONSIDÉRANT QUE ces acquisitions sont conditionnelles à la réception d'une résolution de chacune des MRC;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de L'Assomption d'acquérir six (6) abribus simples et six (6) bases de béton;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC Les Moulins d'acquérir deux (2) abribus simples et trois (3) bases de béton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par madame Jacinthe Brissette et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition d'abribus simples et de bases de béton pour les MRC qui en font la demande, conditionnellement à la réception d'une résolution des MRC.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution aux MRC de L'Assomption et Les Moulins.

CA-846-
04/2013

7.10 Acquisition de mobilier urbain pour la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT une demande de la MRC Les Moulins adressée au CRTL de procéder à l'acquisition de mobilier urbain;

Le 23 avril 2013

CONSIDÉRANT QUE cet achat est conditionnel à la réception d'une résolution de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit acquérir ce mobilier urbain pour la MRC Les Moulins.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition de mobilier urbain pour la MRC Les Moulins, conditionnellement à la réception d'une résolution de la MRC Les Moulins.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution à la MRC Les Moulins.

CA-847-
04/2013

7.11 Acquisition de pièces et d'équipements pour les boîtes de perception et de valideurs de billets pour la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8760-02-13 de la MRC Les Moulins, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 12 février 2013, demandant au CRTL de procéder à l'acquisition de pièces et d'équipements pour les boîtes de perception ainsi qu'à l'acquisition de 82 nouveaux valideurs de billets.

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit acquérir ces pièces et équipements pour les boîtes de perception et ces valideurs pour la MRC Les Moulins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Huguette Émond, appuyé par monsieur Normand Champagne et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition de ces pièces et équipements pour les boîtes de perception et ces 82 valideurs de billets, pour la MRC Les Moulins, auprès de la firme ITSmax Solutions inc.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution à la MRC Les Moulins et à la firme ITSmax Solutions inc.

CA-848-
04/2013

7.12 Acquisition de deux (2) tirelires pour le CRTL

CONSIDÉRANT le besoin du CRTL d'acquérir deux (2) tirelires pour leurs besoins opérationnels ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ces tirelires est admissible à une subvention dans le cadre des programmes d'aide gouvernementale;

Le 23 avril 2013

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Beauregard, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition de deux (2) tirelires, pour le CRTL, auprès de la firme ITSmax Solution inc.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution à la firme ITSmax Solutions inc.

8. Transport adapté

8.1 Rapport statistique interconnexion période des Fêtes 2012-2013

Dépôt des statistiques.

Annexe 8.1 Statistiques - Interconnexion période des Fêtes

9. Règlement

Aucun

10. Avis de motion

CA-849-
04/2013

10.1 Projet de règlement numéro 32-01 Circuit numéro 32 St-Michel-des-Saints / Joliette

Avis de motion est donné par monsieur Normand Champagne

QUE lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement concernant la modification du trajet du circuit numéro 32 – St-Michel-des-Saints/Joliette, règlement intitulé «Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 32 concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Matawinie et de Joliette – Circuit numéro 32 St-Michel-des-Saints/Joliette».

QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

Annexe 10.1 Projet de règlement n° 32-01 – Circuit 32 St-Michel-des-Saints/Joliette

CA-850-
04/2013

10.2 Projet de règlement numéro 24-06 Circuit numéro 125 St-Donat-Chertsey/Montréal

Avis de motion est donné par madame Danielle H. Allard

QUE lors d'une séance ultérieure, il ou elle présentera ou fera présenter un règlement concernant la modification du trajet du circuit numéro 125 Saint-Donat/Chertsey/Montréal «Règlement

Le 23 avril 2013

modifiant l'article 3 du règlement numéro 24 tel que déjà modifié par les règlements numéros 24-01, 24-02, 24-03, 24-04 et 24-05, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Matawinie, de Montcalm et Les Moulins – Circuit numéro 125 Saint-Donat-Chertsey/Montréal».

QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du Conseil d'administration.

Annexe 10.2 Projet de règlement no 24-06 – Circuit 125 St-Donat-Chertsey/Montréal

11. Rapport du Président

Le Président, monsieur André Hénault, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis le dernier Conseil d'administration.

12. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière

La Directrice générale, madame Tanya Grenier, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis le dernier Conseil d'administration.

13. Recommandations et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs

Dépôt du registre des *requêtes & commentaires positifs* et du registre des *plaintes & commentaires négatifs* compilés par le CRTL couvrant les mois de novembre et décembre 2012 ainsi que les mois de janvier, février et mars 2013.

Annexe 13.0 :

- Plaintes et commentaires négatifs : novembre et décembre 2012
- Plaintes et commentaires négatifs : janvier, février et mars 2013
- Requêtes et commentaires positifs : janvier, février, mars 2013

14. Sujets divers

Aucun

15. Période de questions

Aucune

16. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Comité exécutif prévu au calendrier pour le 22 mai 2013 à la MRC de

Le 23 avril 2013

Joliette, annulé.

Conseil d'administration le 19 juin 2013 à la MRC de Matawinie à compter de 9 h

CA-851-
04/2013

Levée de la présente séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par madame Jacinthe Brissette et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance ordinaire du 23 avril 2013 soit et est levée.

André Hénault
Président

Tanya Grenier
Directrice générale / Secrétaire-trésorière